

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020

L'An deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 25 juin 2020

Étaient présents : Mesdames GRATTARD Louise, LAMARQUE Brigitte, PAYEN Carole, RAULET Régine et VACOSSIN Amélie, Messieurs ANTON Jean-Marie, CHERER Simon, COLLETTE Jean-Claude, LAVERDET Michel, PAPIN Christophe, PAPIN Patrick, VACOSSIN Lionel et VANSINGHEL Daniel.

Absents : NEMSI Sonia et BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : RAULET Régine.

N°: 2020-28

OBJET : CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le maire indique au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2020 la commune a mis fin au contrat d'affermage qui la liait avec la SAUR concernant l'assainissement collectif.

Désormais une convention de prestation d'exploitation du service public d'assainissement collectif a été conclue avec la SAUR au 1^{er} janvier 2020.

Afin que soit encaissée la redevance de l'assainissement collectif par la commune, Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention par lequel la Collectivité demande à SAUR, qui accepte, conformément à l'article R 2244-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de percevoir pour son compte, sur la facture d'eau du SIAEP de la Région de PAYRAC, la redevance due par les usagers du service d'Assainissement Collectif.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Mr le Maire à signer avec SAUR la convention pour la facturation et la perception de la redevance de l'assainissement collectif dont le projet figure annexé à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme au registre.
Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20200629-2020-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Affichage : 02/07/2020

